

**Déclaration du SNES-SNUipp-FSU**

**CAPA des Psyen, promotion hors classe 2020**

Mesdames, Messieurs,

Nous siégeons aujourd’hui pour la dernière fois en CAPA Hors Classe. La loi modifiant le statut général de la Fonction Publique a pour conséquence de supprimer le paritarisme. Ainsi l’Administration pourra prendre toutes décisions concernant les carrières et les mutations de nos collègues, sans un contrôle collectif et syndical qui garantisse la transparence des opérations et l’équité de traitement entre collègues. Le paritarisme, c’est la concrétisation de la démocratie sociale au sein de l’État, dans une République qui, de par sa constitution, se veut sociale.

La crise sanitaire que nous vivons montre combien le service public, pourtant mis à mal depuis des décennies, est fondamental dans notre société. Les conséquences de cette crise sur les familles les plus éloignées de l’école ne sont pas encore totalement connues mais risquent d’être très lourdes. Durant le confinement, les PsyEN, à l’instar de leurs collègues enseignants, se sont organisés, avec leurs propres moyens (ordinateur téléphone) pour accompagner les familles et maintenir les liens des élèves avec l’institution scolaire.

Après 2 mois de confinement le ministre de l’Éducation nationale s’est adressé aux PsyEN, leur affirmant qu’ils sont un « appui précieux » et qu'ils ont un « rôle décisif » et des « compétences fondamentales ».

Pourtant, cela fait trois ans que Monsieur Blanquer est à la tête de notre ministère et nous n’avons noté aucune avancée concernant notre profession. Bien au contraire :

* Diminution des postes au concours des PsyEN alors que le nombre d’élèves par Psychologue est très supérieur à la moyenne des pays de l’OCDE.
* Aucune revalorisation salariale et gel du point d’indice.
* Attaque sans précédent contre les CIO et leur personnel.
* Une formation continue quasi-inexistante et détachée de la réalité de nos pratiques.

Et la liste des manquements est encore longue…

Quel décalage entre le discours du ministre et les faits…. Mais ce n’est pas tout…

La Cour des Comptes a récemment publié un rapport sur les médecins et les personnels de santé scolaire. Le texte concerne aussi les Psychologues de l’EN avec la volonté de les rapprocher des médecins, de faire glisser leurs missions de la contribution à la réussite scolaire, de l’aide à l’élaboration des projets d’avenir vers le soin. C’est une vision médicalisée de la psychologie qui ne correspond pas aux besoins des élèves et des familles, ni aux missions des personnels définies par la circulaire de 2017.

Ce rapport entretient la suspicion vis-à-vis des personnels et fait une interprétation tendancieuse de l'arrêté du 9 mai 2017 qui précise le calcul du temps de travail des PsyEN. Il feint d’ignorer l’article 3 du décret statutaire qui développe les missions associées, réalisées hors du temps de travail.

A partir de ces faux constats la Cour des comptes préconise, plutôt que de créer des postes de PsyEN, de revenir sur leur temps de travail. Un procédé peu propice à croire en une « école de la confiance » !

Le lien avec le projet de loi « décentralisation, différenciation et déconcentration » du 6 janvier 2020, qui prévoit de décentraliser les services de santé scolaire aux départements, ne nous échappe pas. Le réel objectif de ce rapport est clair : décentraliser les 20 000 emplois de médecins, infirmières, ASS, psychologues de l’EN en détruisant les trois services existants au sein de l’Éducation nationale. Les PsyEN ne laisseront pas leurs conditions de travail se dégrader, ils s’opposeront à toute nouvelle tentative de décentralisation !

Concernant l’ordre du jour, nous rappelons que si le PPCR constitue une avancée en termes de revalorisation de carrière, la FSU porte la revendication d’un rythme unique de progression pour toutes et tous. La question de la revalorisation salariale est toujours d’actualité et doit se concrétiser.

Concernant les rendez-vous de carrière, la FSU continue de militer pour une évaluation formatrice déconnectée de la progression dans la carrière. Les évaluations actuelles comprennent de multiples biais, ne reflètent pas les valeurs des agents et sont injustes. Pour le vérifier il suffit de comparer le pourcentage des avis donnés par la hiérarchie selon que les collègues aient pu bénéficier ou non d’un entretien de carrière. Les collègues dits « du stock » ont eu des avis contingentés bien moins favorables que ceux qui ont bénéficié d’un rendez-vous de carrière. Logiquement, nous demandons donc que les avis des agents du stock soient révisables.

D’une manière générale, la FSU souhaite que le critère principal de promotion à la hors classe et à la classe exceptionnelle soit l’âge. En effet, nous rappelons à l’administration que, si elle continue à promouvoir des collègues plus jeunes à coup d’avis excellent, le système sera bloqué et en 2023 quand les 10% de promus seront atteints, il n’y aura plus aucune promotion à la classe exceptionnelle et il faudra attendre le départ à la retraite de ces excellents jeunes collègues promus à la classe exceptionnelle avant qu’il y ait une promotion…

Enfin pour finir, nous souhaitons à nouveau remercier les agents de vos services, qui malgré les difficultés de cette période si particulière, ont gardé leur disponibilité et leur réactivité en dépit d’une charge de travail toujours accrue.

**Nous, élu.es SNUIPP-FSU et SNES-FSU, resterons attentifs à toute évolution dans la gestion de carrière des personnels dans le respect du statut et des missions. Nous** **continuerons de défendre et d’informer les collègues sur leurs droits. Et nous ne manquerons pas de les inciter à formuler des recours si besoin.**

Les commissaires paritaires PsyEN FSU